

**CIRCULAIRE** N° 96/97

**O B J E T**: Amélioration de la qualité des informations dans les hôpitaux.

Il m'a été signalé que dans certaines structures, l'identification des malades est souvent incomplète s'agissant particulièrement des données relatives à la date de naissance et au lieu de résidence.

Dans le but d'avoir des données fiables en vue de promouvoir les actions de recherche scientifique surtout après la mise en place d'un registre national du cancer, les agents des bureaux des admissions ainsi que les responsables des services hospitaliers et ambulatoires sont appelés à relever avec soin les données relatives à l'identification des malades à partir de leur carte d'identité et à améliorer la qualité des informations sur les causes de décès dans les hôpitaux.

J'attache de l'importance à ce que les dispositions de la présente circulaire soient scrupuleusement appliquées dans toutes les structures sanitaires relevant du ministère de la santé publique.

**P<sup>r</sup> Le Ministre de la Santé Publique**

Le Directeur Général



Signé: Dr. Habib ACHOUR

**Destinataires :**

**Messieurs :**

- les directeurs régionaux de la santé publique ) pour suivi
- les directeurs généraux et les directeurs des )  
hôpitaux, centres et instituts spécialisés ) pour exécution
- les médecins chefs de service )
- les directeurs de l'administration centrale ) pour information
- les membres du cabinet )

- Vu  
- classement: